ᑲᑐᑎᓪᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕙᓪᓕᐊᑎᑦᓯᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

# Message d’intérêt public

## Arnaques liées à l’impôt sur le revenu

**Date de début : 1er avril 2026**
**Date de fin : 30 avril 2026**
**Nunavut 90 s**

La Division de la consommation du ministère des Services communautaires recommande à la population de faire preuve de vigilance et de se protéger des arnaques liées à l’impôt sur le revenu. Ce type d’arnaques cible souvent les personnes qui font leur première déclaration de revenus (en ligne ou en personne), y compris les personnes nouvelles arrivantes.

Voici les méthodes couramment utilisées :

- **Promesses financières :** Les escrocs promettent un remboursement d’impôt plus élevé en échange de renseignements personnels ou financiers qui peuvent ensuite servir à accéder à des comptes, à modifier une déclaration de revenus ou des prestations, ou à faire de fausses réclamations au nom de la victime de la fraude.

- **Fausses pages de connexion à la TED :** Il peut vous être demandé d’« activer » votre compte de transmission électronique des déclarations (TED) en cliquant sur un lien qui vous mènera à une fausse page Web utilisée pour voler vos renseignements d’authentification.

- **Paiements de l’ARC par texto :** Vous pourriez recevoir un texto provenant prétendument de l’Agence du revenu du Canada (ARC) dans lequel on vous propose un virement électronique. Ces messages contiennent souvent des liens vers de fausses pages d’institutions bancaires servant à recueillir des renseignements financiers.

- **Remboursements ou crédits de TPS :** Les arnaqueurs peuvent envoyer des textos ou courriels dans lesquels sont demandés des renseignements personnels en vue d’un remboursement ou d’un crédit de TPS. L’ARC n’envoie pas ce genre de textos ou de courriels.

- **Tentatives d'accès aux comptes de l'ARC :** Vous pourriez recevoir une demande de connexion ou d'information en raison d'un problème lié à votre compte de l'ARC. Ces messages visent à obtenir vos renseignements d'authentification.

- **Vols d'identité et fausses déclarations de revenus :** Les arnaqueurs peuvent utiliser des renseignements personnels volés pour remplir des déclarations de revenus en votre nom.

Se protéger :

- Ne cliquez sur aucun lien, n'ouvrez pas de pièces jointes et ne répondez pas aux textos ou courriels inattendus.
- Ne vous connectez aux services de l'ARC et de TED qu'à partir des sites Web officiels du gouvernement du Canada (canada.ca).
- Vérifiez régulièrement vos comptes bancaires pour relever les transactions frauduleuses.
- Ne fournissez jamais de renseignements personnels ou financiers en réponse à un message inattendu.

Si vous croyez être victime de fraude, contactez le bureau de la Gendarmerie royale du Canada de votre localité, votre institution financière, l'ARC et le Centre antifraude du Canada.

Pour déposer une plainte ou aider quelqu'un à le faire, contactez la Division de la consommation au 1 866 223-8139 (sans frais) ou au consumerprotection@gov.nu.ca. Vous pouvez aussi porter plainte sur le site Web du gouvernement du Nunavut.

###

**Personne-ressource pour les médias**

Ryleigh Hubert
Spécialiste principale en communication de crise
Ministère des Services communautaires
1 867 222-4262
RMcPherson2@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕕᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications